



## **Dossier de presse**

**Signature d'un Protocole d'Accord  
de création d'un EPCC entre  
l'ESAC de Pau et l'ESAC de Tarbes**

Mardi 7 juillet 2009

## Sommaire

<b>1) Un projet pour deux villes</b>	p.3
<b>2) Les objectifs de ce protocole</b>	
- une réponse à un impératif pédagogique	p.3
- une démarche de partenariat dans le cadre du projet « Pau porte des Pyrénées »	p.3
- le positionnement de l'ESAC au coeur de la cité	p.4
<b>3) L'accompagnement du projet</b>	p.4
- le comité de suivi	p.4
- la constitution des groupes de travail	p.4
- l'engagement des deux villes	p.5
<b>4) Fiches d'identité des ESAC</b>	p.6
- Pau	p.6
- Tarbes	p.7
<b>5) Contacts</b>	p.8

## Un projet pour deux villes

Les villes de Pau et de Tarbes ont décidé de créer un EPCC d'enseignement supérieur artistique interrégional. Sous l'appellation « Pôle Pyrénéen des écoles supérieures d'art », cette création possède une triple pertinence pédagogique, territoriale, financière et offrira un panel de formations large et complet. L'ambition culturelle et professionnalisante de ce nouvel établissement permettra à terme de développer des projets de recherche et de s'ouvrir à l'international avec l'Espagne notamment.

Le protocole signé entre les Maires des deux communes, Martine Lignières-Cassou (Pau) et Gérard Trémège (Tarbes), ce mardi 7 juillet 2009, définit les modalités de construction pédagogique de cet ambitieux projet. Il permet de valider le rapprochement entre l'école d'art de Pau et celle de Tarbes. Le changement de statut de l'ESAC l'autorisera à rechercher des financements supplémentaires tant dans le privé que le public.

### **Les objectifs de ce protocole :**

#### **- Une réponse à un impératif pédagogique :**

Ce rapprochement répond aux accords de Bologne de juin 1999 qui harmonisent l'enseignement supérieur au niveau européen. Les établissements doivent évoluer vers une autonomie juridique conditionnant leur aptitude à délivrer des diplômes nationaux au grade de Master.

Pour rester un établissement d'enseignement supérieur, l'ESAC doit changer de statut. Et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) est la seule forme juridique reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comme valant autonomie pour les écoles d'art. Le seuil minimum pour la création d'un tel établissement est de 250 élèves ce qui suppose un regroupement.

#### **- Une démarche de partenariat dans le cadre du projet Pau porte des Pyrénées :**

En effet, les deux écoles offrent un positionnement complémentaire, élément favorable à un rayonnement fort. L'EPCC d'enseignement supérieur commun permettra de développer son attractivité dans l'espace européen et international et notamment en direction de l'Espagne.

### **Le positionnement de l'ESAC au coeur de la cité :**

La Ville Pau a pris la décision de transférer l'Ecole supérieure des arts et de la communication dans l'ancien couvent de la Miséricorde situé dans le quartier Halles-République. Ces nouveaux locaux seront plus appropriés à son enseignement, à son projet pédagogique et à son statut.

Depuis 1990, l'ESAC est en effet logée dans la Villa Formose et une grande partie des cours a lieu dans sept préfabriqués vétustes et non accessibles aux handicapés. Ces espaces peu adaptés ne sont pas représentatifs d'un établissement d'enseignement supérieur tourné vers la création contemporaine.

Le projet de transfert de l'ESAC de Pau à la Miséricorde mettra donc en adéquation un équipement avec une ambition et une dynamique avérée. L'ESAC sera alors voisine de la Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale (MIDR) qui ouvrira début 2011. Elle en sera aussi partenaire, puisqu'elle en occupera régulièrement l'auditorium pour des cours d'histoire de l'art et des événements culturels.

Cet ensemble constituera un environnement culturel dynamique en plein cœur de la ville. En effet, parallèlement à sa mission d'enseignement supérieur, l'ESAC remplit aussi celle de diffusion culturelle et de formation artistique.

La nouvelle galerie de la future école occupera donc une place stratégique dans l'activité culturelle paloise et sera une vitrine essentielle de son engagement dans les arts contemporains.

De plus, une réflexion est menée sur la création d'un pôle numérique avec le Pôle Culturel Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées situé à Billère.

## L'accompagnement du projet

### Le comité de pilotage

La démarche accompagnant ce protocole d'accord sera suivie par un comité de pilotage et sa mise en oeuvre par des groupes de travail.

Sa composition : Madame la Députée-Maire de Pau, Monsieur le Maire de Tarbes, Mesdames les Adjointes chargées de la culture de Pau et de Tarbes, les Directeurs Généraux des Services des deux villes, ou leurs représentants, le Directeur des Affaires Culturelles de Pau, le Directeur Général Adjoint des Services, Pôle Culture de Tarbes, les Directeurs des deux écoles d'art.

Ce comité de pilotage pourra si besoin s'entourer d'experts tels que des représentants des Directions Régionales des Affaires Culturelles d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Ce comité sera chargé d'assurer la définition et le suivi des axes stratégiques, de déterminer, pour les groupes de travail le plan de mise en oeuvre des actions à entreprendre et d'arrêter les statuts du futur EPCC d'enseignement artistique supérieur, en explorant les différentes modalités possibles.

### Trois groupes de travail

Trois groupes de travail seront constitués :

- groupe pédagogique
- groupe administratif et juridique
- groupe modèle économique

Ceux-ci seront destinés à explorer les différentes pistes possibles pour répondre aux exigences et enjeux posés par la constitution d'un EPCC d'enseignement artistique supérieur.

**Le groupe pédagogique** : il sera composé des directeurs de chaque école et les professeurs coordinateurs de chaque école.

Ce groupe de travail pédagogique élaborera un projet pédagogique global, s'appuyant sur la philosophie de chaque école, qui sera le fondement du projet d'établissement. Ce projet devra être cohérent, complémentaire, innovant, offrant aux étudiants une ouverture sur une grande diversité de champs artistiques et culturels et incluant des activités comme la recherche, les stages et les échanges internationaux.

**Le groupe administratif et juridique** : les services administratifs et juridiques de chaque commune et les directeurs de chaque école.

Il aura pour mission d'étudier, à partir des statuts type de constitution d'un EPCC, les solutions adaptées permettant de répondre de façon pertinente aux enjeux de l'EPCC voulu par les deux villes. De même, ce groupe devra élaborer les règles d'organisation générale de façon à assurer à celui-ci une pérennité et une sérénité de fonctionnement dès sa constitution et dans le temps.

**Le groupe modèle économique** : les services financiers de chaque commune.

Ce groupe construira, à la suite de l'analyse des budgets de chaque école, un plan de financement prévisionnel pour l'EPCC, en partenariat avec l'état (Ministère de la Culture et de la Communication), après avoir recherché les économies d'échelle ainsi que les mutualisations à réaliser. Son objectif est de maîtriser les coûts de fonctionnement, dans le but de financer des dépenses nouvelles, comme les activités de recherche ou internationales, ou toute activité participant à son rayonnement et à son développement. Ce groupe identifiera également les différents partenaires (publics, privés, régionaux, nationaux et internationaux) susceptibles de s'impliquer financièrement dans le futur EPCC.

- **L'engagement des deux villes (Pau et Tarbes)**

Les deux villes définiront d'un commun accord le personnel affecté aux groupes de travail ainsi que l'utilisation de leurs infrastructures et de leurs matériels.

Elles veilleront à ce que les réunions aient lieu, dans la mesure du possible alternativement à Tarbes et à Pau. Elles prendront chacune à leur charge les frais de déplacement inhérents.

Les deux villes s'engagent à élaborer une communication conjointe sur l'avancée de leurs travaux, associant les différents partenaires du projet et notamment le Ministère de la Culture et de la Communication.

## L'ESAC de Pau (École Supérieure des Arts et de la Communication)

L'ESAC de Pau est actuellement un établissement municipal en régie directe, agréé par le Ministère de la Culture et sous sa tutelle pédagogique, habilité depuis septembre 2006 à dispenser les enseignements conduisant à la délivrance de 3 diplômes obéissant à la structuration des diplômes européens : D.N.A.P option Art après 3 ans d'études, D.N.A.P. option design graphique et multimédia délivré après 3 ans d'études, D.N.S.E.P. option design graphique et multimédia qui suit l'obtention du DNAP après 5 ans d'études.

Seul établissement public dans la région du quart sud-ouest de la France à préparer spécifiquement au design graphique (100 % de réussite au D.N.A.P. option art et au D.N.A.P. option design graphique et multimédia en 2008). Les étudiants diplômés trouvent relativement facilement un emploi.

Effectif : 101 étudiants en 2008-2009

### Ses missions artistiques :

- expositions dans la galerie d'art contemporain SAGACE (Salle des Arts Graphiques et de la Création Électronique), dédiée plus particulièrement au dessin, au graphisme et aux arts numériques, aux conférences, aux projections (accessibles gratuitement), et à la publication régulière de livres et brochures,
- des cours d'arts plastiques pour adultes, enfants et adolescents
- réalisation de fresques aux abords du Stade d'Eaux Vives à l'occasion de la coupe du monde de Canoë-Kayak.

**Budget primitif 2009** : 1 224 585 € (dont Etat : 89 000 € ; Droits d'inscription : 63 000 € ; part Ville : 1 072 585 €).



## L'ESAC de Tarbes (École Supérieure d'Art et Céramique)

L'ESAC de Tarbes est un établissement public, habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication à dispenser l'enseignement menant à des diplômes nationaux.

Il est composé d'une équipe dynamique et d'artistes enseignants impliqués dans l'art contemporain.

L'École Supérieure d'Art et Céramique de Tarbes accueille une centaine d'étudiants venus des divers pays du monde. Ils représentent 13 nationalités différentes et sont inscrits dans les cursus suivant post bac et après concours d'entrée

### 1<sup>er</sup> cycle

**DNAP** : bac +3 - Diplôme National d'Arts Plastiques – option art

**DNAT** : bac +3 - Diplôme National d'Art et Techniques, option design de produit (céramique)  
Niveau 2

### 2<sup>ème</sup> cycle

**DNSEP** : bac +5 (Diplôme national supérieur d'expression plastique, option art céramique)

- année 4 : voyage d'étude à l'étranger.
- année 5 : DNSEP niveau 1 master.

Des partenariats avec différentes structures artistiques et industrielles en Europe favorisent les stages et l'intégration de l'insertion professionnelle dans de bonnes conditions.

L'ESACT est habilitée à dispenser de la Formation Professionnelle.

Dans le cadre de ces missions tous publics et à rayonnement local, l'ESACT propose des cours pour adultes et enfants :

- peintures, dessin, croquis, éveil à la couleur : 250 inscriptions par an

## Les contacts

### Ville de Pau

Frantz Delplanque  
Directeur de la Culture  
tél : 05 59 27 54 85  
[f.delplanque@ville-pau.fr](mailto:f.delplanque@ville-pau.fr)

Odile Biec  
Directrice de l'ESAC  
tél : 05 59 02 20 06  
[odile.biec@esac-pau.fr](mailto:odile.biec@esac-pau.fr)  
Site internet : <http://www.esac-pau.fr/>

Service communication  
tél : 05 59 27 85 80  
fax : 05 59 83 88 57  
[communication@pau.fr](mailto:communication@pau.fr)

### Ville de Tarbes

Bernard Escorbiac  
DGS adjoint, responsable du Pôle Culturel  
tél : 05 62 44 38 38  
[bescorbiac@mairie-tarbes.fr](mailto:bescorbiac@mairie-tarbes.fr)

Martine Moureu  
Directrice de l'ESAC  
tél : 05 62 93 10 31  
port : 06 83 96 81 69  
Site internet : <http://www.esac-tarbes.com/>